



Alerte presse

Santé / Médecins libéraux / Développement Professionnel Continu

Développement Professionnel Continu : Revenons à des solutions de bon sens

Paris, le 9 janvier 2015 – Le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) fait le constat que le dispositif développement professionnel continu (DPC), cogéré par l'Etat et la CNAM, s'avère un échec. Il ne répond, ni en volume de formation, ni en efficience, aux besoins des médecins libéraux.

Sur le périmètre du DPC, nous estimons que toute formation est DPC et que seule change la méthode pédagogique. Il est absurde d'imaginer que les médecins ne modifient pas en permanence leurs pratiques et qu'il soit nécessaire de leur imposer de mesurer des indicateurs pour s'en persuader. Actuellement, pour flécher les fonds de financement du DPC, il est nécessaire de triturer les concepts pédagogiques pour obtenir une définition de ce qui est DPC de ce qui ne l'est pas, permettant ou non une prise en charge.

Nous n'acceptons, ni le hold-up de la CNAMTS sur la taxe sur l'industrie pharmaceutique et sur les anciens fonds conventionnels de formation, ni la mutualisation des fonds ciblés « médecins libéraux » au profit d'autres professions de santé.

Nous sommes persuadés que le replâtrage d'un dispositif mal né et insuffisamment financé sera un nouvel échec. C'est pourquoi, **nous demandons l'arrêt du dispositif DPC dans sa forme actuelle.**

Nous proposons que la formation soit dévolue en totalité aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) de branche gérés par la profession (pour les libéraux FAF PM et FIF PL) **et les financements** (cotisations, fonds DPC actuels, fonds conventionnels) **orientés avec des conventions, vers ces OPCA.** Les programmes, pouvant avoir des finalités différentes (soins et sécurité, cœur de métier, gestion de l'outil de travail...) seront différenciés, tant pour la validation des obligations légales que pour leur niveau de financement.

Le SML considère que **l'organisme gestionnaire du DPC (OGDPC) ne doit pas perdurer dans sa forme actuelle.** L'expertise de l'OGDPC peut être conservée sur certains points : les développements informatiques peuvent être mutualisés avec les OPCA de branche (FAF PM FIF PL), l'expertise des CSI peuvent être utilisée pour le compte des OPCA, l'inter-professionnel peut lui être dévolu.

Il est nécessaire, dans cette hypothèse, que l'organisme gestionnaire devienne un organisme paritaire et non plus un groupement d'intérêt public.

Le SML, premier syndicat pluridisciplinaire de France, continuera à défendre la formation des médecins libéraux.

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, le Syndicat des Médecins Libéraux se tient à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

À propos du SML

Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) est le syndicat de tous les médecins, qu'ils soient à expertises particulières, spécialistes en médecine générale ou exerçant en plateau technique lourd, spécialistes cliniques ou pratiquant des expertises. Il réunit des hommes et des femmes des secteurs 1 et 2, exerçant en province ou en région parisienne. À travers ses adhérents, libéraux, l'ambition du SML est de défendre la médecine libérale.

Pour toute information complémentaire : www.lesml.org / Twitter [@LE_SML](https://twitter.com/LE_SML)

Agence Wellcom

Paula Martins / Audrey Houssais, sml@wellcom.fr
Tél. : 01 46 34 60 60

SML

22, rue de Vaugelas 75015 Paris, lesml@lesml.org
Tél. : 01 53 68 01 00